

Image not found or type unknown



Citation de conciliation devant le juge d'instance

Par **Dady69**, le **30/07/2018** à **15:48**

Bonjour, j'ai reçu en main propre d'une citation en conciliation devant le juge d'instance au fin de saisies des rémunérations pour une dettes don le jugement a été rendu le 16/01/2006 avec exécution le 24/06/2006. J'ai été relancer pour cette en 2014 avec desistement de l'instance par le tribunal. Nous sommes en 2018 Est ce que je peux pretendre à une prescription de cette dette? L'huissier peut t'il encore me réclamer ce dû? rnMerci